L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES !

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 21 DECEMBRE.

L'affaire de Suez.

EXPLICATIONS DE L'ANGLETERRE.

Nous lisons dans la *France* du 4 décembre :

M. le duc Decazes vient de faire distribuer aux députés un nouveau *Livre jaune* exclusivement consacré à l'affaire du canal de Suez.

C'est un volume de plus de deux centaines pages, contenant des documents diplomatiques du plus haut intérêt. Nous en détachons dès aujourd'hui deux dépêches importantes :

Le chargé français à Londres au ministre des affaires étrangères.

Londres, le 20 novembre 1875.

Monsieur le duc, suivant les instructions que j'avais reçues de Votre Excellence, j'ai profité de l'entretien que j'avais ce matin avec lord Derby pour passer des difficultés financières de mg Turquie à celles de l'Egypte. Le principal secrétaire d'Etat m'a dit que le khédive cherchait à hypothéquer ses actions du canal de Suez à la Banque anglo-égyptienne. Je lui ai alors demandé s'il n'était pas aussi question de la vente de ces actions à la Société générale. "Je ne vous cache pas, m'a-t-il répondu, que j'y verrais de sérieux inconvénients. Vous savez quelle est mon opinion sur la Compagnie française : elle a eu seule les risques de l'entreprise, tout l'honneur lui en revient, et je ne désire causer en aucun de ses titres à la reconnaissance de tous.

Mais reconnaissez que nous sommes les plus intéressés dans le canal, puisque nous en usons plus que tous les autres pavillons réunis ; le maintien de ce passage est devenu pour nous une question capitale ; je verrais donc avec grande satisfaction venir le moment où il sera possible de largement désintéresser les actionnaires et de remplacer la compagnie par une sorte d'administration ou de syndicat où toutes les puissances maritimes seraient représentées. En tout cas, nous ferons notre possible pour ne pas laisser monopoliser dans des mains étrangères une affaire dont dépendent nos premiers intérêts. La garantie résultant du contrôle de la Porte n'est plus suffisante aujourd'hui ; si nous pouvions celle que nous assurerait la participation du khédive, nous serions absolument à la merci de M. de Lesseps, auquel je rends d'ailleurs toute justice. La Compagnie et les actionnaires français possèdent déjà 110 millions sur les 264 que représente le capital des actions ; c'est assez."

Après quelques mots au sujet de la Compagnie du canal de Suez, je revins à l'emprunt hypothécaire dont lord Derby m'avait parlé.

Il m'a répondu qu'il désirait que le khédive n'hypothéquât pas ses titres, mais qu'à toutes fins utiles il allait pas qu'à toutefois ne pas laisser monopoliser dans les